

**LES CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE INTERPELES
SUR LA SANTE PUBLIQUE ET LA PROMOTION DE LA SANTE :
DES MESURES INTERESSANTES MAIS DES PROGRAMMES FRAGMENTES**

À l'occasion des 3èmes Assises de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (Fnes), les représentants de 4 candidats (François Fillon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon) ont accepté de dialoguer autour de la santé publique et la promotion de la santé. Au-delà des bonnes intentions, quelles mesures concrètes s'engagent-ils à prendre dans l'année suivant l'élection ?

Benoît Hamon : la recherche, l'environnement et un budget adapté

Le Pr. Alfred Spira, conseiller santé de **Benoît Hamon**, s'engage à lancer un programme de recherche ambitieux en santé publique, doté de 40 Millions d'Euros. Ce fonds aura quatre orientations principales : 1. la recherche interventionnelle sur la prévention et l'innovation sociale ; 2. les interactions entre les déterminants de santé ; 3. les politiques de santé ; 4. les concepts et les méthodes. Ce programme s'inscrira dans la loi de financement de la sécurité sociale, pour 1 an, avec une perspective de développement sur 5 ans. Le budget de la prévention sera inscrit dans la loi et l'ONDAM. L'augmentation de ce budget sera toujours supérieure à la moyenne de progression de ces financements. Les conflits d'intérêts seront interdits, y compris pour les associations. Enfin, Benoît Hamon créera un Ministère conjoint de la Santé et de l'Environnement.

François Fillon : un plan de santé à l'école, des consultations de prévention et des financements basés sur la performance

Le Dr Jean-Pierre Door, représentant de **François Fillon**, a mis l'accent sur les rôles du médecin scolaire, du médecin du travail et du médecin traitant. La santé scolaire, notamment, sera une composante clef de sa politique de santé avec l'adoption et la mise en œuvre d'un grand plan de santé à l'école. Ces initiatives passeront par une revalorisation de la santé scolaire mais également du rôle des enseignants. Des consultations de prévention obligatoires tous les deux ans seront instaurées, avec un suivi également obligatoire. Le pilotage national du système de santé sera affirmé, sans remettre en cause le rôle des Agences régionales de santé. Pour ce faire, une Agence nationale de santé chargée de ce pilotage sera créée. Les budgets de la prévention seront doublés, afin de soutenir des axes prioritaires définis de manière objective. Aujourd'hui, ces budgets représentent moins de 2,5 % des dépenses de santé de l'Assurance maladie. Demain, ce sera 5 % et 10 Milliards d'Euros par an.

Jean-Luc Mélenchon : des orientations nationales fortes, une participation citoyenne et un service public de santé consolidé

Frédéric Pierru, responsable du programme santé de **Jean-Luc Mélenchon** a détaillé quatre grands axes : 1. la transition écologique ; 2. un système de soin public gratuit ; 3. une politique du médicament et la lutte contre les conflits d'intérêts ; 4. la révolution citoyenne en santé. Pour ce faire, il faut redéfinir le périmètre de la solidarité par deux approches complémentaires : 1. le recours à l'expertise, à l'observation de la santé et à une évaluation rigoureuse et indépendante ; 2. le

soutien aux délibérations collectives citoyennes. Il sera indispensable de trouver un équilibre entre une stratégie quinquennale de santé et une articulation locale ancrée dans des unités départementales et territoriales de santé. Cette nouvelle gouvernance s'appuiera sur une offre de proximité renforcée par un service public de soin primaire et une participation citoyenne activée sur le terrain.

Emmanuel Macron : des générations en santé, des acteurs impliqués et l'innovation au rendez-vous

Le Pr. Jean Louis Touraine, soutien d'**Emmanuel Macron**, se fixe pour objectifs une 1ère génération sans tabac mais aussi sans contamination par le VIH. Pour parvenir à ce résultat, il envisage de mobiliser 40 000 jeunes, futurs professionnels de santé, dans le cadre d'un service sanitaire de 3 mois. Il faudra également, d'une part, pérenniser les dispositifs ayant fait leurs preuves, et d'autre part, soutenir l'expérimentation, l'évaluation et le benchmarking sur le terrain, avec la création d'une structure chargée de veiller à l'application des fruits de la recherche sur le terrain, et d'un fonds pour l'innovation en santé de 5 milliards d'Euros. Enfin, il souhaite que les associations œuvrant en promotion de la santé et prévention puissent disposer de budgets stables et sécurisés sur 5 ans.

À propos de La Fnes :

Association loi 1901, elle fédère et soutient les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) qui comptent plus de 500 salariés et 2000 bénévoles. Elle représente les Ireps auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et internationales. Elle est garante du respect des principes de la Charte d'Ottawa et a pour mission de favoriser, par tout moyen adapté, le développement et la reconnaissance de l'éducation pour la santé et la promotion de la santé. Site : www.fnes.fr

SYNTHESE DES CONSTATS ET PROPOSITIONS DE LA FNES EN VUE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

1. Simplification et droit commun

Les organisations de l'offre de santé dans notre pays doivent être consolidées, mais surtout simplifiées, tant au niveau national qu'en proximité. Il est essentiel de soutenir et de généraliser ce qui marche, de résister à la tentation de complexifier les organisations, au risque de les rendre illisibles et inopérantes, notamment pour les plus défavorisés. Le droit commun doit être clair et accessible à tous.

2. Déterminants de la santé et lieux de vie

Les compétences pour agir sur la santé et le bien-être de la population doivent être identifiées, bien au-delà de notre système de soins et dans tous les milieux. La responsabilité des collectivités territoriales, des écoles, des entreprises... doit permettre non seulement de prévenir les risques, mais aussi de promouvoir la santé. Les actions sur les déterminants fondamentaux de la santé doivent être encouragées et accompagnées.

3. Financements et ambition

Les financements nécessitent un soutien précis et chiffré, à la hauteur des ambitions affichées. Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la promotion de la santé et la prévention.

4. Proximité et démocratie

Les dispositifs organisationnels régionaux doivent être encouragés avec des responsabilités et une animation de proximité répondant aux besoins de la population et permettant une réelle démocratie en santé.

5. Innovation et réduction des inégalités

La recherche interventionnelle en promotion de la santé et la capitalisation des actions de qualité doivent être soutenues et s'inscrire dans une démarche de coopération entre chercheurs, acteurs et décideurs. Elles doivent déboucher sur la mise en œuvre de programmes capables de contribuer efficacement à la réduction des inégalités sociales de santé.

CONTACT PRESSE

Agence FLASH-RP Soraya Pilonchéry

T : 06 20 00 62 63 / M : soraya@flash-rp.com